



**EN DIRECT
DU CONSEIL MUNICIPAL**
www.othis.fr

SEANCE DU 11 MARS 2009

Finances

→ **Budget Primitif 2009 - Décision Modificative n° 1** *Rapporteur : Martial GELINAT*

Le Conseil Municipal a adopté la Décision Modificative n° 1 qui s'élève à 1 498 000 € en crédits d'investissement pour la réalisation d'**aires de jeux pour enfants**, de **jardins familiaux**, de **travaux d'électrification et de voirie**, d'**aménagement de liaisons douces** et d'**extension du cimetière**, notamment.

→ **Tarifs municipaux - Détermination du montant du loyer d'un local du Centre Suzanne Lacorre pour une psychologue** *Rapporteur : M. POURRAT*

Le Conseil Municipal a déterminé le montant du loyer d'un local mis à disposition d'une psychologue Mme Aude REY, dont la permanence est située dans le Centre Suzanne Lacorre avenue du 8 mai 1945.

→ **Tarifs municipaux - détermination du montant de l'entrée des spectacles « Ciel Ecran »**

Rapporteur : Mme TRIPOT

Le Conseil Municipal a fixé à 5 € le droit d'entrée aux spectacles « Ciel Ecran », système de vidéo transmission par satellite en haute définition. Grâce à cette technique vous pourrez **vous divertir à un prix abordable, tous les mois à partir du 20 mars, sans quitter Othis** et découvrir des spectacles de qualité, les meilleurs du moment dans les domaines de la variété, du théâtre, de l'humour... La **1^{ère} retransmission gratuite** : « **Bienvenue chez les chipies** » en direct du **THEÂTRE DES 2 ANES Vendredi 20 mars à 20h30 Maison pour Tous. Venez nombreux !**

→ **Création d'un chéquier presse républicain** *Rapporteur : M. CORNEILLE*

La Municipalité a approuvé la création d'un chéquier presse à destination des **jeunes Othissois de 18 ans, recevant leur première carte d'électeur**. Ce projet permettra à chaque titulaire d'essayer gratuitement pendant deux mois, chez les marchands de journaux de la ville, **les titres de son choix**. D'un montant de 50 € dont 30 € consacrés à la presse d'information générale quotidienne et 20 € à l'achat de magazines, ce chéquier veut redonner l'envie de presse, celle des discussions argumentées et **favoriser la découverte de la pluralité de l'information tout en enrichissant l'indispensable débat démocratique**.

Vie associative

→ **Subvention exceptionnelle à la FNACA** *Rapporteur : M. DOMENC*

A la demande des anciens combattants, le Conseil Municipal a voté une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € destinée à la FNACA, pour l'organisation d'un voyage à Notre Dame de Lorette.

Marchés publics

→ **Marché de restauration scolaire - Groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles, approbation d'une convention** *Rapporteur : Mme BERNASZUK*

Pour les besoins de la Caisse des Ecoles concernant la restauration des enfants des centres de loisirs, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un groupement de commandes de ce service avec la mairie, pour la passation du prochain marché de restauration.

Urbanisme

→ **Dénomination d'une voie nouvelle suite à la construction d'un lotissement, rue d'Orcheux**

Rapporteur : M. LECOMPTE

Le Conseil Municipal a procédé à la dénomination d'une voie nouvelle suite à la construction d'un lotissement, rue d'Orcheux. Cette voie qui traverse le domaine d'Orcheux et qui débouche rue d'Orcheux, s'appellera désormais **rue Jean Goujon** du nom du célèbre sculpteur de la Renaissance, **auquel est attribué le portail de l'église d'Othis** et dont l'influence sur la sculpture et l'art du 16^{ème} siècle fut des plus déterminante. On doit notamment à Jean Goujon les bas reliefs du château d'Ecouen, les portes de Saint Maclou et le tombeau de Louis de Brézé à Rouen ainsi que les décorations sculpturales réalisées dans les années 1550 pour la prolongation occidentale du Louvre. Nommé sculpteur du roi Henri II en 1547, il fabriqua aussi de remarquables médailles précieuses pour Catherine de Médicis. La pureté et la grâce de son modèle et de son style influencèrent les arts décoratifs. Il est une figure majeure de la Renaissance française.

Informations

→ **C.C.A.S. : mise en œuvre d'un bouclier social pour faire face à la crise**

Au cours de l'examen de la Décision Modificative n°1, MM. Corneille et Pourrat ont annoncé la mise en place par le C.C.A.S. d'un bouclier social destiné à permettre aux familles othissoises de faire face aux effets de la crise. Parmi les mesures phares : l'aide à l'acquisition d'une mutuelle, des mesures à destination des collégiens et des lycéens pour la rentrée scolaire 2009/2010, des mesures de soutien à la pratique des sports et des activités culturelles dans les associations othissoises, un dispositif de soutien aux personnes victimes de chômage technique.

→ **Sécurité :**

Au cours de ce même examen, s'agissant des probables conséquences néfastes de la crise, M. Corneille s'est inquiété de la recrudescence forte des cambriolages et vols de toute nature dont sont victimes les particuliers et la collectivité. Il a regretté que les effectifs pour assurer la sécurité ne progressent pas alors que la population du canton est en augmentation comme le montrent les résultats du dernier recensement. Il a indiqué qu'il le signifierait à nouveau aux représentants de l'Etat auquel incombe la mise en œuvre de moyens de sécurité suffisants et adaptés.

→ **Des aires de jeux pour enfants :**

Dans le cadre de l'aménagement du parc de la mairie, deux aires de jeux pour enfants de 3 à 12 ans vont être réalisées. Les travaux vont débuter dès le lundi 16 mars.

→ **Printemps du Théâtre : une programmation culturelle éclectique et de qualité**

C'est l'objectif poursuivi par la Municipalité et ses partenaires associatifs depuis septembre 2008, pour toute la saison 2008/2009, afin que les Othissois disposent à proximité de chez eux, gratuitement ou à coût modeste, des moyens de se cultiver ou de se distraire en famille. A noter que cette programmation intègre systématiquement des animations gratuites de qualité pour les scolaires.

Printemps du Théâtre et Ciel Ecran : www.othis.fr

→ **Education Nationale :**

Indiquant à nouveau que le Service Minimum d'Accueil était inapplicable par notre commune, M. Corneille a appelé l'Education Nationale à remplir pleinement ses missions en offrant aux enfants et aux parents un SME, Service Maximum d'Education, en remplaçant notamment systématiquement les enseignants pour des absences prévisibles ou pour maladie. Cette obligation à laquelle devrait s'astreindre l'Education Nationale n'est hélas aujourd'hui plus remplie et elle prive nos élèves chaque année de nombreuses heures de cours.